

DECISION DU MAIRE N° 07/2023

Commune de
Noyers



☎ 02 38 92 40 72

9 rue de la Mairie – 45260 NOYERS
Tél : 02.38.92.40.72
E.Mail : noyers.mairie@wanadoo.fr

**PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION
POUR ACHATS DE MOBILIER
DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS 2023
(Communauté de Commune Canaux et Forêts en Gâtinais)**



Le **Maire** de la commune de Noyers,

En vertu de la délégation de pouvoir au Maire qui lui a été conférée par la délibération N° 44-2020 du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2020 (conformément à l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales),

Considérant que le Conseil Municipal de Noyers envisage d'entreprendre des achats de mobilier et considérant la possibilité de bénéficier d'une subvention dans le cadre du Fonds de Concours 2023 de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

DECIDE

ARTICLE 1 :

Il est adopté le projet suivant : « Achats de mobilier pour la commune afin d'améliorer la cohésion sociale et la citoyenneté » pour un coût global estimé à : 10 347,00 € HT.

ARTICLE 2 :

Le plan de financement envisagé est le suivant :

	Base de calcul	%	Montant H.T
Fonds de Concours	10 347,00 €	40 %	4 138,80 €
Département du Loiret (Volet 3)	10 347,00 €	40 %	4 138,80 €
Autofinancement	10 347,00 €	20 %	2 069,40 €
TOTAL H.T.....		100 %	10 347,00 €

ARTICLE 3 :

Une demande de subvention au titre du Fonds de Concours 2023 de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais est demandée à hauteur de 40 % du montant total H.T. des travaux, soit un montant sollicité : **4 138,80 € H.T.**

ARTICLE 4 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

ARTICLE 5 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet du Loiret.

Fait à Noyers, le 17/04/2023
Le Maire – Marie-Annick MARCEAUX

